



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2015 – 20h30

Date de convocation : 13 février 2015

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Présents :

MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONÉIS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, MERCIER Nathalie, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, MIOT Bruno

Absents excusés :

Joseph BÉZIER pouvoir à Martine MAILLARD

Gaëlle CROM pouvoir à Gwënola FRANCO

Véronique CADOT pouvoir à Philippe DAVID

Julien BRETESCHE pouvoir à Bertrand LE DORZE

Maïté COSNARD pouvoir à Marie-Christine DUBOIS

Secrétaire de séance : Céline GAVELLE

Urbanisme

1. Avis sur le projet du second Programme Local de l'Habitat 2015-2021

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants, portant sur la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil de communauté du 29 janvier 2012 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du second PLH de la CCEG,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2014 arrêtant le projet du second PLH de la CCEG,

3, rue G. H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

Considérant que le projet de PLH doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal dans un délai de 2 mois suivant la transmission du document,

Considérant la présentation du projet du PLH faite aux membres de la commission Aménagement en date du 8 janvier 2015 et les documents mis à la disposition des élus,

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 12 communes de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Il s'inscrit dans les perspectives de développement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, actuellement en cours de révision, et du Schéma de Secteur d'Erdre et Gesvres, adopté par délibération du Conseil communautaire le 14 décembre 2011.

Le 1^{er} PLH prenant fin le 29 juin 2012, la décision d'élaborer un second PLH a été prise par le Conseil Communautaire le 29 février 2012. Le second PLH portera sur la période 2015- 2021.

Réunie le 8 janvier 2015, la commission Aménagement a émis, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet de PLH tel que présenté.

Suite à la saisine de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, les communes rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption.

Le Conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet du second Programme Local de l'Habitat 2015-2021.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0



Affiché le 24 février 2015.

Pour le Maire, la 1^{ère} adjointe
Martine MAILLARD